



Table des matières

1. Crise sanitaire.....	1
2. Protection de l'enfant	3
3. Autonomie.....	4
4. Emploi /insertion	6
5. Logement	7
6. Autres	8

1. Crise sanitaire

→ Fin de l'état d'urgence sanitaire : l'inquiétude sur la situation des sans abris

Les associations attirent l'attention sur la situation des sans-abris à l'issue de l'état d'urgence. En effet, la période de crise a permis de suspendre les expulsions locatives et d'augmenter les places d'hébergement d'urgence (+ 21 000 places). Pour répondre aux inquiétudes, **le gouvernement a décliné un plan d'action pour prévenir le retour à la rue** :

- une circulaire transmise aux préfets pour prévenir les remises « sèches » à la rue en étudiant avec discernement les situations et en proposant des situations de relogement ou d'hébergement avant toute expulsion ;
- une augmentation du montant du fonds d'indemnisation des propriétaires ;
- la fermeture progressive des places d'hébergement en hôtel devra systématiquement être compensée et les 2 000 places d'hébergement supplémentaires seront pérennisées ;
- la relance de la politique du Logement d'abord et notamment de l'attribution de logements sociaux.

Or, **pour les associations, ces propositions ne sont pas suffisamment concrètes**. Elles craignent notamment que ces propositions ne se traduisent pas dans les faits ; elles déplorent, en outre, le manque de visibilité sur la situation précise dans chaque département et l'absence d'objectifs financiers clairs et chiffrés. Dès lors, les représentants associatifs défendent un plan d'humanisation des centres d'hébergement ; elles appellent à des objectifs plus ambitieux en matière de logement social, une prise en compte des sans-abris qui vivent dans des squats depuis la crise et la régularisation des sans-papiers qui vivent depuis plusieurs années dans les centres d'hébergement.

→ Enquête des missions locales : mise en évidence des difficultés subies par les jeunes suite à la crise sanitaire

Le confinement a fragilisé la situation de nombreux jeunes suivis par les missions locales. De fait, **42% des 16-25 ans ont déclaré avoir perdu un emploi détenu avant le confinement et 54% ont dû interrompre leur formation**. Dès lors, l'Union nationale des missions locales demande de sécuriser l'avenir de ces jeunes selon **3 priorités** :

- répondre à l'urgence sociale en renforçant les aides d'urgence et facilitant leur accès ;
- encourager les jeunes à reprendre une formation et y consacrer une enveloppe financière plus importante ;
- multiplier les opportunités pour les jeunes.



Source : [Localtis](#), « Insertion des jeunes : les missions locales appellent à réaffirmer la priorité donnée à la qualification », 29 juin 2020

→ [Une aide de solidarité versée à près de 550 000 jeunes précaires, fragilisés par la crise sanitaire](#)

Visant 800 000 jeunes de moins de 25 ans, non-étudiants et bénéficiaires des aides aux logements, et ce quelle que soit leur situation d'activité, **cette aide de 200€ est versée par les CAF et caisses de la MSA, dès le 25 juin, à près de 550 000 bénéficiaires.** Ces derniers n'ont aucune démarche à faire. Il s'agit du deuxième volet de l'aide, annoncée par le président de la République et le Premier ministre, destinée à soutenir les jeunes en difficultés financières, le premier volet ayant concerné 250 000 étudiants soutenus depuis le début du mois de juin par l'intermédiaire des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Référence : Décret n°2020-769 du 24 juin 2020.

Source : [Ministère des Solidarités et de la Santé](#), « Covid-19 : une aide financière pour près de 550 000 jeunes précaires », 25 juin 2020

→ [Une aide dans l'attente d'un imminent "plan global pour les jeunes", annoncé par Gabriel Attal](#)

Dans une interview accordée aux Echos, en mai dernier, le Secrétaire d'État annonce un vaste plan pour les jeunes avant l'été ; à cette occasion, il s'est déclaré opposé à l'extension du RSA pour les moins de 25 ans mais souhaite muscler les dispositifs tels que la Garantie Jeunes et le service civique.

Par ailleurs, plutôt que le versement d'une prime forfaitaire, **le Gouvernement réfléchit actuellement à un mécanisme d'exonération des charges salariales sur plusieurs années pour les jeunes** et ce afin de favoriser les embauches tout en améliorant la compétitivité des entreprises, les cotisations n'étant pas appelées par l'URSSAF. Jugée plus efficace qu'une prime forfaitaire, cette mesure pourrait baisser le coût du travail jusqu'à 20 points. Son coût est évalué à 10 milliards d'euros. La ministre du Travail, entamera dans les jours prochains des « concertations express » pour finaliser les mesures d'un plan que le Gouvernement promet très ambitieux et à la hauteur de l'enjeu qui est celui d'éviter que les jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail à la rentrée ne fassent trop massivement les frais de la crise économique.

Pour un retour historique sur les dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes : [Le Monde](#), « comment aider l'emploi des jeunes : les leçons du passé », 13 juin 2020

Sources : [Les Echos](#), « Gabriel Attal : "Un plan global pour les jeunes avant l'été" », 26 mai 2020 ; [Les Echos](#), « Emploi : la mesure choc du gouvernement pour favoriser l'embauche des jeunes », 25 juin 2020

→ [Lettre ouverte aux membres du Gouvernement d'associations, syndicats et organisations de jeunesse pour alerter sur les difficultés à venir des jeunes diplômés à la rentrée](#)

Publiée le 2 juillet 2020, **cette lettre ouverte rouvre le débat sur l'extension du RSA au moins de 25 ans** dans un contexte de l'emploi qui s'annonce défavorable pour les quelques 700 000 jeunes qui rentreront, en septembre, sur un marché du travail saturé.

Source : [ASH](#), « RSA pour les moins de 25 ans : les organisations de jeunesse interpellent le Gouvernement », 3 juillet 2020
Pour consulter la lettre : [ici](#).

→ [Prime pour le Grand âge étendue aux collectivités territoriales : un décret qui pose question](#)

Un projet de décret prévoit la possibilité d'étendre une prime exceptionnelle destinée à « reconnaître l'engagement des professionnels exerçant auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à leur prise en charge ». Ce décret, examiné par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale le 1er juillet, doit bénéficier aux auxiliaires de soins territoriaux exerçant dans les EHPAD ou d'autres structures spécialisées. Néanmoins, ce projet soulève



déjà des inquiétudes. En effet, cette prime étant facultative, elle risque d'exacerber les inégalités territoriales. De plus, les modalités doivent encore être précisées, ce qui fait craindre la même confusion que celle ayant entouré la prime Covid-19.

Source : [La Gazette des communes](#), « La possibilité d'une prime "Grand âge" va être étendue à la territoriale », 29 juin 2020

→ [Aide à domicile : un décret met en place la garantie de financement des Saad par les départements](#)

Ce décret paru le 1er juillet précise les modalités de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, et ce en application des ordonnances de mars et avril. Son objectif est de sécuriser le financement des Saad qui sont en première ligne auprès des personnes âgées à domicile et qui ont été fortement ébranlés par la crise sanitaire.

Référence : ordonnance du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico sociaux modifiée par l'ordonnance du 15 avril 2020.

Source : [Localtis](#), « Aide à domicile : un décret met en place la garantie de financement des Saad par les départements », 1^{er} juillet 2020

2. Protection de l'enfance

→ [La France condamnée pour violation de l'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme \(interdiction de la torture, des traitements inhumains ou dégradants\)](#)

Dans un communiqué de presse, le Secrétaire d'État à la protection de l'Enfance, Adrien Taquet, a réagi à cette condamnation. L'occasion de rappeler les nombreuses avancées depuis l'affaire du meurtre de la petite Marina Sabatier par ses parents, en 2009, qui avait mis en lumière des défaillances des dispositifs de protection de l'enfance :

- amélioration du dispositif de recueil d'information préoccupante par différentes évolutions législatives et réglementaires ;
- mise en place d'un médecin référent « protection de l'enfance » dans chaque département depuis 2016 ;
- systématisation de la mise en place, sur tout le territoire, d'unités d'accueil pédiatrique enfants en danger...

A. Taquet souligne également les perspectives de progrès qu'il faut encore accomplir :

- lutter plus efficacement contre la mortalité violente des enfants ;
- enrichir les données sur les violences subies dans l'enfance ;
- muscler les équipes du 119 ;
- développer les actions de formations pluridisciplinaires en vue de l'amélioration des pratiques professionnelles ;
- améliorer la gouvernance nationale et locale afin de réduire les disparités territoriales et permettre une équité de traitement sur l'ensemble du territoire...

Source : [Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

→ [De nouvelles avancées annoncées pour la protection de l'enfance](#)

Adrien Taquet a rendu compte du premier comité de suivi de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 et a profité de cette occasion pour annoncer de nouvelles avancées :

- **partenariat entre le ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse des dépôts et consignations** (objectif : faciliter la mobilisation, pour les conseils départementaux, de



l'expertise et des outils de financement de la Banque des Territoires pour soutenir des projets de rénovation de lieux d'accueil ou de création de place) ;

- **niveau maximum de bourse attribué automatiquement aux jeunes de l'ASE** ;
- **partenariat avec l'ANSA** pour revitaliser la participation des jeunes protégés dans les conseils de vie sociale des structures de l'ASE.

Sources : [Ministère des Solidarités et de la Santé](#) ; [Localtis](#), « De nouvelles mesures pour la protection de l'enfance et un partenariat avec la Banque des territoires », 26 juin 2020.

Pour aller plus loin : Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 : [ici](#).

→ [Droits de l'enfant : l'UNICEF pointe les carences françaises](#)

Dans son rapport présenté au comité des droits de l'enfant et intitulé « L'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas une option », **UNICEF France pointe notamment l'enfermement des enfants migrants** (dont le nombre est estimé à 50 000), **la dégradation de la situation des mineurs non accompagnés** (du fait notamment des récentes évolutions législatives et réglementaires), **l'ampleur de la non-scolarisation en Guyane** (fluctuant entre 3 et 10%) et **la nécessité de rapatrier les enfants de combattants français en Irak et en Syrie**.

Avis de l'UNICEF, [ici](#)

3. Autonomie

→ [Vote au Sénat : les réserves sur la création de la « cinquième branche »](#)

La crise sanitaire aura permis au président de la République de concrétiser son projet de campagne de créer un cinquième risque pour l'autonomie, vu par Olivier Véran comme la « première pierre d'une réforme en faveur du grand âge ». En effet, la gestion et le financement sont aujourd'hui difficilement lisibles et fragmentés entre différents acteurs : État, Sécurité Sociale et départements. **La réforme prévoit de confier le pilotage de la cinquième branche à la CNSA** lui permettant de contrôler l'ensemble des 66 Md€ consacrés à l'autonomie. Sa présidente Marie-Anne Montchamp souhaite que cette réforme soit l'occasion, par exemple, d'élargir le périmètre de l'autonomie au logement des personnes âgées ; elle défend, par ailleurs, une **contractualisation entre l'État et les départements**.

Pour autant, **le projet de loi ne fait pas l'unanimité**. La principale critique vise l'absence de financements supplémentaires, ce à quoi Olivier Véran a répondu en mobilisant 1Md€ supplémentaires dans le prochain PLFSS. Le projet de loi prévoit également le fléchage d'une part de CSG (2,3Md€ dès 2024). Des montants insuffisants face aux besoins estimés : 6,2Md€ en 2024 et 9,2Md€ à partir de 2030. Une équation à laquelle le rapport confié à Laurent Vachey sur le fonctionnement et le financement de la cinquième branche tentera de répondre.

Source : [Le Monde](#), « Grand âge : la cinquième branche de la sécurité sociale, "une coquille vide" ? », 2 juillet 2020

→ [Pour les aidants, la crise sanitaire a accru leurs difficultés](#)

Une enquête sur l'impact du confinement sur les aidants, menée par le collectif inter-associatif des aidants familiaux (CIAAF) pointe une **situation difficile des aidants pendant la crise sanitaire**. Les répondants, recoupant pourtant une diversité de profils, font état d'un ressenti commun :

- la crise sanitaire a renforcé **l'isolement des aidants** parfois choisi en lien avec le contexte mais la plupart du temps subi face à la croissance des besoins en cette période pour les personnes aidées ;
- une **sollicitation plus forte** qui engendre du stress et de la fatigue supplémentaire ;



- des **besoins renforcés d'accompagnement et de soutien** : besoin d'information, soutien moral, solutions de répit...

Source : [Enquête CIAAF](#)

→ [Une note de la DREES sur l'Allocation personnalisée d'autonomie montrant une sous consommation de l'APA](#)

La DREES a publié en juin une série de papiers sur le recours à l'APA. Notamment, une étude fait état de données détaillées montrant qu'**un bénéficiaire sur deux ne consomme pas l'intégralité du plan d'aide qui lui a été notifié** ; cette réalité touche davantage les personnes moins dépendantes.

Tous les détails sont à retrouver dans l'étude : [ici](#).

Source : DREES, « APA: en 2017, un bénéficiaire sur deux n'utilise pas l'intégralité du montant d'aide humaine notifié », *Etudes et Résultats*, n° 1153, Juin 2020

→ [Un rapport parlementaire controversé sur les métiers du lien](#)

François Ruffin (LFI) et Bruno Bonnell (LREM), dans un rapport, dressent un constat éclairant sur les métiers du lien et soumettent 43 propositions qui ne manqueront pas de faire débat.

Les deux députés proposent un état des lieux détaillé en soulignant :

- le **caractère primordial des métiers du lien**, porteurs en terme d'emplois ;
- la **précarité** et le **manque de reconnaissance sociale des professionnels**, accentuée par la décentralisation.

Cette vision critique se conclut par le souhait d'une nationalisation des métiers du lien : harmoniser les rémunérations et les conditions de travail et de manière plus radicale, une limitation des SAAD au secteur public ou associatif.

Source : [Localtis](#), « Médicosocial : un rapport d'information de l'Assemblée propose de "nationaliser" les métiers du lien », 29 juin 2020.

→ [Un rapport sur l'habitat inclusif des personnes handicapées ou âgées](#)

Le 26 juin 2020, Denis Piveteau et Jacques Wolfrom ont remis au Gouvernement leurs recommandations pour accélérer le développement d'un nouveau modèle d'habitat « accompagné, partagé, et inséré dans la vie locale » pour les personnes handicapées ou âgées ayant besoin d'être soutenues dans leur projet d'autonomie. Partant de 12 « freins au déploiement » identifiés, ils formulent 12 « idées pour l'action » telles que :

- installer la CNSA comme opérateur national de maîtrise d'œuvre sur la thématique globale du logement des personnes en situation de perte d'autonomie ;
- faire du déploiement de logements API un levier de la transformation de l'offre médico-sociale ;
- créer une communauté des acteurs de l'habitat API ;
- mettre en place un instrument d'investissement dans le logement pour les acteurs de l'action sociale (CNSA, départements)...

Le rapport : [ici](#).



4. Emploi /insertion

→ [Avis du conseil économique, social et environnemental relatif au chômage de longue durée : un renforcement du rôle des régions et une meilleure coordination territoriale](#)

L'avis, délivré le 24 juin, pointe **une insuffisante coordination des acteurs de l'emploi, de l'insertion et du développement mais aussi de la prévention des maladies invalidantes** dans la lutte contre ce phénomène massif qui touche 47,5% des demandeurs d'emploi.

Les 20 préconisations de l'avis visent à assurer une gouvernance territoriale efficiente de la prévention et de la réduction du chômage de longue durée selon de 5 axes :

- 1) assurer une gouvernance territoriale efficiente via un pilotage au niveau régional et une contractualisation au sein d'un consortium entre tous les acteurs concernés ;
- 2) mettre en place une offre globale de services pour le développement des compétences, de la qualification et de l'accompagnement vers l'emploi de tous les publics ;
- 3) faciliter l'accès à l'emploi et à la formation tout au long de la vie ;
- 4) garantir au maximum le maintien dans l'emploi via notamment un recours plus large à l'activité partielle et un contrat senior ;
- 5) étendre le projet Territoire Zéro chômeur.

Le CESE souligne d'ailleurs, qu'avec un contexte renouvelé par la crise sanitaire, ses recommandations auront d'autant plus d'intérêt...

Source : [Localtis](#), « Chômage de longue durée : le CESE veut renforcer le rôle des régions et une meilleure coordination », 26 juin 2020 ;

Le rapport : [ici](#).

→ [Département de l'Allier : une aide de 5 000€ pour encourager l'embauche des bénéficiaires du RSA](#)

Le Département (338 000 habitants) a mis en œuvre une aide de 5 000 € à destination des employeurs pour les encourager à embaucher des bénéficiaires du RSA. Afin d'éviter les effets d'aubaine, cette aide est conditionnée à la conclusion d'un CDI ou un CDD d'au moins 12 mois et à l'absence de licenciements dans les mois précédents. Un dispositif difficile à mettre en œuvre et impacté par la crise sanitaire que le Département souhaite toutefois poursuivre pour installer une dynamique d'insertion positive sur le territoire.

Source : [La Gazette des communes](#), « Une incitation à l'embauche pour remettre les bénéficiaires du RSA sur le chemin de l'emploi », 30 juin 2020

→ [La commission nationale consultative des droits de l'homme a rendu un avis sur le revenu universel d'activité](#)

La CNCDH s'est autosaisie de la question alors même que le ministère des Solidarités et de la Santé n'a pas encore relancé le dossier depuis la crise sanitaire, considérant que la « *pauvreté génère de graves atteintes aux droits fondamentaux* ». Elle a rendu un avis par lequel **elle « adhère à l'objectif poursuivi par le Gouvernement de simplifier le système des aides sociales et de réduire le non recours aux droits »**. Néanmoins, elle demande une révision de la conception du RUA et une réforme plus ambitieuse qui s'inscrive réellement dans une politique globale de lutte contre la pauvreté. **Elle note que le projet du RUA est « marqué par une solidarité très mesurée »** et conteste comme contraire aux droits de l'homme « *l'interprétation contractuelle de la solidarité selon laquelle les individus doivent mériter leurs prestations dans une logique de contrepartie et d'activation* ». Dès lors, **elle plaide notamment pour une inconditionnalité du RUA mais aussi pour une concertation avec les personnes en situation de pauvreté.**



Sources : [Commission nationale consultative des droits de l'homme](#) ; [Localtis](#), « Revenu universel d'activité : la CNCDH s'invite dans le débat », 30 juin 2020

5. Logement

→ [Loyers parisiens : un encadrement peu respecté](#)

Alors que de nouveaux plafonds entrent en vigueur le 1er juillet, l'encadrement remis en place à titre expérimental depuis un an, peine à produire ses effets. Les propriétaires semblent peu enclins à respecter les plafonds fixés : sur 5 500 annonces, ½ est hors des plafonds et plus de ⅔ dans les arrondissements centraux (enquête MeilleursAgents).

Malgré une tendance baissière observée ces-derniers mois, celle-ci s'inverse depuis le début de l'année. La complexité des procédures pour déposer un recours peut sans doute expliquer la faiblesse des plaintes enregistrées.

Source : [Localtis](#), « Un an après, l'encadrement des loyers à Paris peine toujours à entrer dans les faits », 30 juin 2020

→ [Le bilan mitigé de la loi SRU](#)

Dans une interview à la Gazette des communes, **le géographe Grégoire Fauconnier dresse un bilan critique de la loi SRU**. Si cette dernière a eu la vertu d'encourager la construction de logements en application de son fameux article 55, les objectifs de 20 puis de 25% de logements sociaux apparaissent, selon lui, inatteignables malgré plusieurs adaptations destinées à tenir compte des contextes locaux. En outre, **l'objectif premier de cette loi, à savoir la mixité sociale, est finalement passé au second plan**. De fait, analysant la typologie des logements construits entre 2003 et 2019, le géographe constate que ce ne sont ni de grands logements destinés aux familles, ni des résidences destinés à des publics spécifiques. Dès lors, il préconise de décaler l'échéance prévue par la loi de 2025 à 2030 et de modifier les modalités de décompte des logements sociaux

Source : [La Gazette des communes](#), « Les objectifs de la loi "SRU" sont inatteignables », 30 juin 2020

→ [Bilan triennal SRU : le Gouvernement appelle les préfets à la « fermeté » face aux communes qui traînent des pieds dans la construction de logements sociaux](#)

Une instruction ministérielle du 23 juin 2020, signée par Jacqueline Gourault et Julien Denormandie, précise les conditions de réalisation du bilan triennal de mise en œuvre des obligations de la loi SRU et de la procédure de constat de carence pour la période 2017-2019. **La tonalité des consignes dénote par sa fermeté**. D'ailleurs, lors d'un récent débat au Sénat sur la politique du logement après la crise sanitaire, **J. Denormandie avait clairement exprimé son refus d'un assouplissement de la loi SRU**. Cette position est fortement confirmée par l'instruction. Celle-ci invite les préfets à « mobiliser toute la palette des mesures possibles » à l'égard des communes refusant de « prendre leur juste part à l'effort de solidarité nationale ».

Source : [Localtis](#), « Bilan triennal SRU : un calendrier... et des sanctions », 3 juillet 2020



6. Autres

→ [Un rapport interministériel sévère sur l'application de la loi "anti-prostitution" du 13 avril 2016](#)

Un rapport, remis par l'IGAS, l'IGA et IGJ en décembre dernier et récemment dévoilé par le ministère de la Justice, déplore une **mise en œuvre « considérablement freinée » de la loi « anti prostitution » faute de « portage politique et d'engagement volontariste des pouvoirs publics »**. De fait, son application, qui dépend de plusieurs ministères, souffre d'un « *manque de pilotage national* ». Les conséquences en sont :

- **une faible application des mesures prévues par la loi** : infraction de recours à l'achat d'actes sexuels peu constatée ; stages de sensibilisation peu développés ; non utilisation du dispositif de protection spéciale pour les victimes de traite ou de proxénétisme en danger malgré une augmentation des moyens y étant consacrés ;
- **une hétérogénéité des pratiques** entre les territoires.

Par ailleurs, non abordée spécifiquement par la loi, **la prostitution des mineurs semble connaître un « essor important »** ; le rapport invite donc à une réaction rapide.

Source : [Localtis](#), « Lutte contre la prostitution, voter une loi ne suffit pas », 23 juin 2020

→ [CEDH : condamnation de la France pour les "conditions d'existence inhumaines" de demandeurs d'asile](#)

La CEDH a condamné le 2 juillet la France pour manque d'assistance à des demandeurs d'asile, contraints de vivre dans la rue et privés de moyens de subsistance : « *les autorités françaises ont manqué (...) à leurs obligations* » à l'égard de trois majeurs isolés, « *victimes d'un traitement dégradant témoignant d'un manque de respect pour leur dignité* ». Elle pointe en particulier la question des délais de procédures.

Source : [Le Monde](#), « La CEDH condamne la France pour les "conditions d'existence inhumaines" de demandeurs d'asile », 2 juillet 2020

→ [Édition 2020 des résultats des comptes de la protection sociale \(DREES\) : le redressement du solde de protection sociale se poursuit](#)

Le solde de la protection sociale poursuit son augmentation à 9,8Md€ avec une progression des ressources de 2,6% par rapport à 2017. Les prestations de protection sociale atteignent 742Md€ soit 31% du PIB, dont 81% pour des dépenses au titre de la vieillesse et de la santé. Elles sont en augmentation de 1,9% sur un an.

Le détail à retrouver [ici](#) ainsi qu'une [infographie](#) récapitulative.

Source : DREES, « La protection sociale en France et en Europe en 2020 », *Résultats des comptes de la protection sociale*, Édition 2020

→ [Financement de l'innovation sociale : un paysage à clarifier](#)

Un rapport publié le 24 juin par les représentants de réseaux et financeurs de l'ESSEC invite à **améliorer le paysage de financement de l'innovation sociale**. Les auteurs soulignent un manque de coordination et de lien entre les acteurs et un besoin de montée en compétences. 21 propositions formulées y compris à l'attention des collectivités territoriales invitent à sensibiliser les décideurs publics, encourager une coopération avec les acteurs de l'innovation sociale et promouvoir des démarches territoriales d'innovation sociale.

Source : [Localtis](#), « Financement de l'innovation sociales : les collectivités invitées à s'engager », 29 juin 2020



→ **Séjour de la santé : propositions de Villes de France**

Dans le cadre de sa contribution au Séjour de la santé, l'association Villes de France a livré 12 propositions telles que :

- **sanctuariser la carte des hôpitaux de proximité**, « *en leur garantissant des moyens financiers et en personnel en révisant de façon drastique le modèle de financement des centres hospitaliers et de la permanence des soins* » ;
- **revaloriser la rémunération des médecins et personnels soignants** afin de préserver l'attractivité de l'hôpital public ;
- **réaffirmer la place et le pouvoir de décision du maire** dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers ;
- **créer des « territoires prioritaires de santé » et « des conseils locaux de santé publique »** pour lutter contre les inégalités territoriales de santé ;
- **renforcer et accompagner la montée en charge de la télémédecine.**

Source : [Localtis](#), « Séjour de la Santé : Villes de France propose la création de conseils locaux de santé publique », 2 juillet 2020.